



Rapporteur : Mme BOUTON

50082

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Dialogue citoyen 2024 - Restitution de l'avis citoyen sur les initiatives solidaires de citoyen.nes pour les enfants et les jeunes accompagnés par le Département

Le jeudi 07 novembre 2024 à 09h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. DELAUNAY (pas de pouvoir donné), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h58.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Dans le cadre de sa politique de développement de la participation citoyenne, le Département d'Ille-et-Vilaine met en œuvre divers dispositifs visant à associer les citoyen.nes aux décisions publiques. Le Dialogue citoyen, l'un de ces dispositifs, s'est tenu pour la troisième fois en 2023 - 2024. Pendant six mois, un collectif de Breilliens et Breilliennes a travaillé à identifier les moyens de renforcer les initiatives solidaires au profit des enfants et des jeunes accompagnés par le Département.

Ce rapport s'articule autour de trois points principaux : il commence par rappeler les principes fondamentaux du Dialogue citoyen (I), il précise ensuite la thématique abordée dans cette édition (II), avant de synthétiser les contributions du collectif citoyen, telles qu'elles apparaissent dans le rapport de préconisations annexé (III).

I. RAPPEL - QU'EST-CE QUE LE DIALOGUE CITOYEN ?

Le Dialogue citoyen est une démarche participative, organisée tous les deux ans depuis 2019, qui consiste à mettre en place un comité de volontaires, représentatif de la diversité des Breilliens et Breilliennes, chargé de réfléchir sur une thématique transversale, sur un temps limité. Le travail du comité repose sur des échanges approfondis avec d'autres citoyens et citoyennes du territoire, et sur des consultations organisées dans le cadre défini par le comité lui-même. L'objectif du Dialogue citoyen est ainsi de permettre aux participant.es de rédiger des préconisations en s'appuyant sur des avis variés provenant de l'ensemble du département.

II. LA THEMATIQUE DEVELOPPEE

Pour l'édition 2023 - 2024, le **Dialogue citoyen** a été consacré à la question suivante : *Comment encourager les initiatives solidaires des Breilliens et Breilliennes en faveur des enfants et des jeunes accompagnés par le Département d'Ille-et-Vilaine ?*

Dans un contexte marqué par des enjeux croissants en matière de protection de l'enfance, les élu.es départementaux.ales ont souhaité explorer de nouvelles modalités d'engagement citoyen pour soutenir ces jeunes vulnérables. L'ambition était de développer des solutions complémentaires aux dispositifs déjà en place, notamment le parrainage, afin de répondre à la fois aux besoins des jeunes et à la capacité d'accueil des familles solidaires.

III. L'AVIS CITOYEN

Le comité citoyen a suivi une méthodologie rigoureuse, inspirée des éditions précédentes, afin de structurer les réflexions autour de la thématique proposée.

Dès le début des travaux, un cadre précis a été défini en collaboration avec les services du Département. Ce cadre a orienté les débats autour de plusieurs questions clés : comment mieux informer le public sur les dispositifs existants, tels que le parrainage et le mentorat ? Comment inciter davantage de citoyen.nes à devenir parrains ou marraines pour des jeunes mineur.es ? Quelles actions pourraient être entreprises pour mieux accompagner les familles solidaires et favoriser les échanges entre elles ? Enfin, le comité s'est penché sur la manière de renforcer, structurer et rendre plus visible le réseau des familles solidaires.

Un panel diversifié de citoyens et citoyennes a été recruté pour garantir la légitimité des travaux, en reflétant la diversité des Breilliens et Breilliennes. Le mandat donné au comité était de produire des recommandations, basées sur une mobilisation citoyenne élargie, intégrant à la fois des auditions d'expert.es, des échanges avec des bénévoles et des retours d'expérience concrets.

Les travaux se sont déroulés en plusieurs étapes. Une première journée de lancement, le 17

février 2024, a permis de définir les objectifs de la démarche et de sensibiliser les participant.es aux enjeux. En présence de Cécile Bouton, Vice-présidente, et de représentants des services départementaux, les membres du comité ont pris connaissance des dispositifs actuels et du cadre réglementaire. Ils ont ainsi pu s'approprier leur mission et entamer les premières réflexions sur les modalités d'accompagnement des jeunes.

Les 16 mars et 13 avril 2024, deux journées ont été consacrées à l'audition d'acteurs clés dans le domaine de la solidarité. Les interventions des associations France Parrainage et Proximité, ainsi que les témoignages de bénévoles, ont enrichi la réflexion du comité. Une table ronde, avec la participation de familles solidaires et du président de l'association Repairs 35, a également permis d'approfondir certains enjeux relatifs aux familles solidaires.

Entre mai et juillet 2024, les citoyen.nes ont poursuivi leur travail collaboratif, à la fois en présentiel et via une interface numérique dédiée. Ce processus a conduit à l'élaboration d'un avis citoyen, intégrant un ensemble de constats sur les dispositifs actuels et des propositions visant à les améliorer.

En conclusion, l'avis citoyen met en lumière l'efficacité avérée des dispositifs de solidarité déjà existants, mais appelle à les étendre et à les diversifier pour toucher un public plus large. Le parrainage et le mentorat sont identifiés comme des leviers essentiels pour renforcer l'accompagnement des jeunes. Pour accroître la participation, le comité préconise une **communication ciblée**, l'utilisation de **relais influents** (locaux ou numériques), ainsi qu'une simplification des démarches pour devenir bénévole.

Le collectif citoyen souligne également l'importance de **redéfinir les valeurs** associées à ces dispositifs, en insistant sur les bénéfices partagés pour les jeunes, les familles d'accueil et les bénévoles. La révision des processus d'engagement et un accompagnement renforcé des familles solidaires sont des mesures jugées nécessaires pour susciter un intérêt plus fort de la population.

En conclusion, le comité citoyen recommande de poursuivre et de développer les initiatives solidaires tout en renforçant la structuration des dispositifs d'accompagnement. Ces préconisations, annexées au présent rapport, visent à rendre ces actions plus visibles, plus accessibles et plus impactantes pour les enfants et les jeunes accompagnés par le Département d'Ille-et-Vilaine. Les services référents ont été destinataires des préconisations citoyennes afin d'en effectuer une évaluation approfondie.

Décide :

- de prendre acte du Dialogue citoyen qui s'est déroulé entre février et juillet 2024 et de l'avis citoyen qui en résulte et qui est joint en annexe.

Vote :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, il est pris acte des conclusions ci-dessus.

Transmis en Préfecture le : 8 novembre 2024

ID : AD20240356

Pour extrait conforme